



Délibération n° 39 / 2016

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Sylvie CINÇON, Anne-Marie CALMES, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Katia TROCHAIN, Michèle WASSSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAL, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES, Rémi SIE.

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR) ; Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Daniel BERAUD), Mme Karine QUEVEDO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Fabienne THALAMAS (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), M. Denis GALINIER (pouvoir à M. Patrick MATTERA), M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Personnel – Tableau des effectifs – Actualisation –**

*Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :*

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de procéder à l'avancement d'un agent ayant réussi un concours il est proposé de créer un poste de rédacteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau des effectifs modifié ainsi présenté ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Grade ou emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Directeur Général des services	A	1	0
Attaché Principal	A	0	0
Attaché	A	2	0
Ingénieur Territorial Principal	A	0	0
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0
Animateur territorial	B	1	0
Chef de service de police municipale	B	1	0
Educateur territorial des activités physiques et sportives hors classe	B	1	0

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 39/2016**

**Objet : Personnel – Tableau des effectifs – Actualisation.**

Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0
Rédacteur	B	1	0
Technicien territorial	B	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	1
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	10	1
Agent de maîtrise principal	C	2	0
Agent de maîtrise	C	1	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	1
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	9	2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	13	4
Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	1
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3
Brigadier-chef principal	C	3	1
Gardien de police	C	1	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>74</b>	<b>14</b>

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)  
Votes : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 16 juin 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN